



Sommaire

Préambule,

SIVOM,

Etat civil,

Infos pratiques,

Déviations R.N. 31 :

o 16 avril 2003,

o 24 juin 2003,

o 10 juillet 2003

Validation de la variante retenue.

Impôts et communauté de communes :

Simulation,

Conseil d'école, Sondage "Ecole unique",

Résumé des conseils municipaux :

o 28 mars 2003,

o du 27 juin 2003.

Histoire des rues, 7ème épisode,

Impasse de la Chute

Préambule

Cet été de canicule n'aura pas freiné les vandales dans leurs élans destructeurs. Il faut savoir que, malgré l'identification formelle d'une partie des taggeurs du gymnase le 28 juin 2001, ils ne sont toujours pas jugés. Devant cette lenteur judiciaire nous préférons de loin un accord à l'amiable comme cela s'est passé avec les responsables des dégradations des tables de pique-nique du bord de l'Andelle.

L.d.M.

SIVOM de la Haute Andelle

Ce SIVOM a pour vocation de subvenir au fonctionnement des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunale de la Haute Andelle (R.P.I.). Par fonctionnement on entend le matériel (ordinateurs, photocopieurs, tableaux etc.), la cantine ainsi que le personnel de service. Les investissements (par exemple la création de bâtiments pour les classes) restent à la charge des communes propriétaires. Il prend en charge le transport des enfants avec le car dont il est propriétaire par l'intermédiaire de la régie des transports subventionnée à 80% par le Conseil Général. De plus le SIVOM possède la compétence voirie dont l'acteur principal est Mr Raoul Coutard qui est chargé d'exploiter les nombreux appareils nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

Le comité syndical est composé de représentants des communes de : Croisy, Elbeuf, Le Heron, Rebet, Morville sur Andelle et est présidé par Mr Mouchard.

Durant la séance du 5 avril 2003, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2002.

Le budget primitif 2003 du SIVOM, équilibré, s'élève à 341279 Euros pour la section fonctionnement et à 22324 Euros pour la section d'investissement.

Le budget primitif 2003 de la Régie des Transports, équilibré pour la section d'exploitation pour un montant de 88973 Euros, fait ressortir un excédent de 40739 Euros pour la section d'investissement.

Fauchage. L'adhésion de la commune d'Elbeuf sur Andelle à la communauté de commune du Plateau de Martainville, qui possède la compétence voirie, motive son retrait de cette vocation du SIVOM.

En attendant que cette demande soit notifiée par le Préfet, une convention temporaire sera mise en place pour régler le coût du fauchage des voies communales d'Elbeuf.

Cantine. Pour la période 2003-2004, le prix de la cantine scolaire est de:

o 2.68 E pour les élèves de classe primaire,

o 2.58 E pour les élèves de maternelle et lorsque trois enfants au moins d'une même famille y déjeunent quelle que soit la classe fréquentée.

Le tarif horaire de l'intervention de l'engin spécial pour l'entretien de la voirie pour les communes non adhérentes est fixé à 40 Euros.

Pour, le chauffage, Mr Buquet, Maire de Croisy, suggère à Mr le Président d'intégrer pour les années à venir, le coût de chauffage des écoles. Cette proposition d'ajout de 8ème poste de dépense sera débattu par le bureau des Maires.

Etat civil

Naissances

Malauray HOCHE 9 mars 2003,

Manon DAS 18 mars 2003,

Océane LECLERC 19 avril 2003,

Erine PODEVIN 8 mai 2003,

Kentin DELASALLE 8 avril 2003,

Matéo DESGRUMELLE 22 août 2003,

Hugolain PRIEUR

Mariages.

Christophe MENIEL et Véronique MORAND

10 mai 2003,

Etienne GODEFROY et Sylvia BLAINVILLE,

21 juin 2003.

Décès

Lucienne EDELIN 4 février 2003,

Julienne LHERNAULT 2 juillet 2003.

Infos pratiques

Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi, jeudi de 14 H à 16 H

Mardi, vendredi de 17 H 30 à 19 H

Tél.: 02.35.23.62.02 Fax : 02.35.02.02.67

<http://www.croisy-sur-andelle.fr>

<http://www.lino.de.martin.claranet.fr>

croisy.sa@wanadoo.fr

Ouverture du bureau de La poste

du Lundi au vendredi de 14 H à 16 H 30

Samedi de 9 heures à 11 H 30

Tél.: 02.35.23.61.40

Levé du courrier à 15 H

A.J.C

Présidée par Bernard LAGARDE

Tél.: 02.32.49.72.47

Les entraînements salle Henri AUVRAY:

vendredi soir à partir de 19H 30 pour les seniors,

mercredi après midi à 16H poussins/benjamins,

17H minimes, 18H cadets, 19H seniors.

Croisy Club Détente

Afin de passer un agréable moment le troisième mercredi de chaque mois, les amateurs de jeux (cartes, dominos,...) se rassemblent au restaurant scolaire de 14H à 16H et terminent l'après midi par un goûter. Lors de ces réunions amicales, c'est aussi le moment d'évoquer des souvenirs.

Mme Renée Delaleau, Tél.: 02.35.23.69.11

L'Amicale des pêcheurs

Composition du bureau:

Président, M. Gilbert BABICH

Tél.: 02.35.23.65.19 assisté de :

M. Yves-Marie DANIEL, Mme GODEMENT,

M. Jacques GROSSIER.

ANDEL

L'Association Nature et Défense de l'Environnement Local accueille tous ceux qui veulent protéger notre environnement. Outre la préservation du patrimoine du village, l'ANDEL organise des manifestations culturelles.

Lors de la réunion du 16 avril 2003, nous avons débattu avec la DDE de l'avancement du projet. La DDE s'interroge sur la nécessité de créer une 3ème voie à partir du giratoire de l'entrée Ouest du village qui se raccorderait sur celle de la côte de La Haye.

Cette 3ème voie aura une influence importante sur le dessin du demi échangeur du Val Saint Pierre qui sera empruntée par la moitié des habitants du village.

Nous avons validé le tracé de l'entrée Ouest, tenant compte de la consultation des riverains, qui sera aménagée par le futur Pays de Bray.

La suppression de la passerelle d'accès à la forêt fût le point le plus discuté. La DDE indique que la commune ne sera pas séparée de cette forêt puisque les accès seront rétablis à partir des points d'échanges arrêtés sur la déviation : le demi échangeur et le giratoire. Nous faisons le constat que le tracé actuel ne permet pas un accès à la forêt en moins d'une heure de marche (aller-retour). Cette situation nous désole car ce qui fait, en partie, la richesse de Croisy est la proximité de la forêt par le chemin qui longe le pylône. Cela nous donne une entrée "non motorisée", instantanée permettant autant aux plus faibles d'entre nous qu'aux grands sportifs de jouir des bienfaits d'une courte promenade en pleine nature. Les randonneurs l'empruntent souvent car de nombreux ouvrages touristiques y font références.

La sécurité est un problème majeur des solutions envisagées par la DDE. Personne ne souhaite voir ses enfants traverser seuls la nationale ou une route fréquentée par des véhicules rapides pour se rendre à la forêt.

La DDE nous rappelle que la création de la passerelle : entraînerait la création de déblais supplémentaires d'un coût et d'un volume important, abaisserait le profil en long de la déviation, qui éventrerait davantage le versant du coteau, engendrerait un entretien à la charge de la commune, aurait un impact marquant sur le paysage de la vallée.

En effet, le tablier de la passerelle devra se trouver à 7.5 mètres au-dessus de la nationale. Mais, à quelques dizaines de mètres du point de raccord actuelle la hauteur culmine à plus de 10 mètres. Donc, en déviant légèrement le chemin de la forêt actuel on ne générerait pas trop de déblais supplémentaires et le profil en long comme le versant du coteau ne devraient pas être grandement modifiés.

En ce qui concerne le coût, la variante la plus onéreuse était estimée à 5 millions d'euros sur le 7,6 budgétés, il y a donc de la marge.

Le rôle de la commune étant de satisfaire ses administrés c'est avec plaisir que nous discuterons du coût d'entretien d'une telle passerelle. De plus, elle sera d'une utilité dépassant le cadre communale car elle offrira à

toutes les communes au nord de la RN31 des possibilités de parcours touristiques dans la forêt de Lyons sans le danger de la RN 31.

En ce qui concerne l'impact visuel, nous attendons la prochaine réunion de travail pour apprécier les photomontages du cabinet d'études Béture.

L.d.M

Déviatoin R.N. 31 **Réunion du 24 juin 2003**

La DDE expose l'état de l'avancement du projet o La création d'une 3ème voie du giratoire à la côte de la Haye est validée.

o L'assainissement est étudié par l'agence régionale de l'environnement. Il sera essentiellement constitué de fossés végétalisés à redents.

o La DDE énumère les huit arguments principaux développés par la commune de Croisy sur Andelle pour la création de la passerelle en leur opposant des palliatifs.

L'argument le plus discuté étant la minimisation de l'allongement de l'accès à la forêt.

Il n'y aura donc pas de passerelle.

o un tunnel est techniquement inenvisageable.

o La DDE et la commune s'accordent pour établir l'accès à la forêt via une liaison piétonne aménagée selon l'ambiance de l'espace traversé.

o le coût estimé de la déviation est de 4,9 millions d'Euros.

Déviatoin R.N. 31 **Validation de la variante retenue**

Le comité technique réunit le 10 juillet 2003, après présentation de la synthèse du travail des réunions précédentes, valide la variante retenue longue de 1850 m, donnant satisfaction à 95%.

La passerelle ne doit pas être un élément bloquant pour que le planning soit maintenu :

o Validation de l'A.P.S. fin 2003,

o Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (D.U.P.) fin 2003,

o D.U.P. fin 2004 et lancement des acquisitions foncières,

o Travaux début 2005.

L.d.M.

Impôts et communauté de commune **simulations**

Nous sommes tous inquiets de l'impact sur nos feuilles d'impôts de la mise en place de la Communauté de Communes des Monts et de l'Andelle(CdC). Lors du dernier conseil municipal nous avons voté les nouveaux taux d'imposition de la commune tenant compte des sommes qui seront perçues par la CdC. Mission difficile car les taux de la CdC ne sont pas fixés aujourd'hui mais sont encadrés par les textes de loi.

Taux année	Croisy 2002	Croisy 2003	CdC 2003
foncier bâti	22.13%	20.77%	1.36%
foncier non bâti	44.53%	40.93%	2.81%
taxe habitation	8.92%	8.20%	0.72%
taxe profession.	8.13%	7.43%	0.7%

On remarquera que les nouveaux taux des quatre taxes continus de favoriser la venue d'entreprise avec une taxe professionnelle deux fois moins importante que la moyenne nationale (15.04%) il en est de même avec la taxe d'habitation car la moyenne départementale est de 14.85% (contre 8.20 % pour Croisy).

Simulation de la Taxe d'habitation :

Nous prenons comme exemple la valeur locative moyenne de Croisy soit 1767 E et considérons une famille de 2 parents et 2 enfants ce qui donne une base nette d'imposition de 1767-265-354=1148 E.

La part communale en 2002 était de 1148 x 8.92% = 102 E avec le taux 2003 elle sera de 1148 x 8.20% = 94 E. En revanche la colonne Intercommunalité fera apparaître une somme estimée à 1148 x 0.72 % = 8 E.

En résumé l'impôt prélevé en 2002 était de 102 E, en 2003 il sera de 94+8=102 E identique à 2002.

Simulation de la Taxe foncière :

Continuons avec l'exemple ci-dessus avec aucun bien non bâti. La base de calcul devient 1148 x 50% = 574 E.

La part communale en 2002 était de 574 x 22.13% = 127 E avec le taux 2003 elle sera de 574 x 20.77% = 119 E. En revanche la colonne Intercommunalité fera apparaître une somme estimée à 574 x 1.36 % = 8 E soit un total de 119+8 = 127 E identique à 2002.

Ceci concerne les sommes perçus pour la commune et la CdC mais on n'est pas à l'abri d'une augmentation du taux du département ou d'autres syndicats.

L.d.M.

Conseil d'école

Extrait du procès verbal du conseil d'école du 8 mars 2003 :

Conditions d'accueil en cas d'absence d'un enseignant :

A Croisy, il y a 4 enseignants; il suffit donc de prévenir les collègues pour avoir un remplaçant; en cas d'intempérie, si les enseignants éprouvent des difficultés pour se rendre à l'école, le Maire ou un de ses représentants en est averti et organise un accueil...

Evolution des services de cantine à Croisy :

Le système est bénéfique pour tout le monde; les enfants mangent mieux et dans le calme; le personnel travaille dans de meilleures conditions. Les enfants sont accueillis dans la salle de jeux en cas d'intempérie où ils peuvent s'adonner à des jeux libres...

Communication des résultats du sondage de l'école unique :

Les délégués de parents qui ont pris en charge le sondage distribuent un document donnant

différents tableaux d'analyse des réponses, annoncent leur intention d'en faire une communication aux parents d'élèves et signalent voir dans ces résultats un souhait très affirmé et très argumenté d'une évolution sur ce dossier.

Cependant, les élus soulignent que l'idée d'une école unique vient de l'Education nationale et qu'en ce qui concerne le SIVOM, il n'y a pas d'urgence en la matière puisque il y a déjà 8 classes, donc une par niveau.

Dans notre SIVOM, en effet, chaque commune est restée maître de ses investissements en ce qui concerne les locaux affectés aux écoles et une école unique impliquerait une révision des principes d'organisation du SIVOM.

A Croisy, par exemple, la commune continue à rembourser les emprunts contractés pour l'agrandissement de l'école maternelle.

En ce qui concerne l'école d'Elbeuf sur Andelle, les élus constatent l'inadaptation des locaux scolaires; aussi, ils ont déjà entamé une réflexion à ce sujet...

Sondage Ecole unique

Les délégués de parents ont réalisé un sondage pour obtenir l'avis des parents concernés. 43 réponses furent analysés sur 122 sollicitations. 31 réponses en faveur de l'école unique, 11 pour une école dans chaque commune et 1 autre.

Ce sondage n'est pas représentatif de l'ensemble des habitants concernés (environ 1400 habitants) mais il a le mérite de faire l'inventaire des arguments de cette alternative.

Contre l'école unique :

Vie scolaire : ambiance plus familiale, préserver les petits, changement annuel de lieu.

Vie du village : ambiance, ruralité.

En faveur de l'école unique :

Transport : à la fois rationalisation du ramassage scolaire, mais également transport familial groupé.

Rythmes scolaires : horaires identiques pour tous, pause à l'occasion de la cantine plus longue avec moins de stress, gain de temps avec la cantine unique.

Vie scolaire : relation entre les enfants plus diversifiée en ages et en centre d'intérêt, respect des fratries, relations entre les parents plus faciles, relations plus facile également entre les parents et les enseignants.

Vie pédagogique : concertation entre les enseignants plus facile, travail d'équipe, décloisonnement.

Locaux : plus adaptés, spécifiques à certaines activités, espace, équipements, notamment sportifs et développement de l'informatique.

Accueil : possibilité d'organiser une halte garderie pour les familles dont les deux parents travaillent, répartition des enfants en cas d'absence d'un maître non remplacé, sécurité

(isolement de certaines classes), aménagement d'un parking pour amener et reprendre les enfants.

Animation du village : les locaux récupérés pourraient être utilisés pour des activités ouvertes à tous.

L.d.M

Conseil municipal 28 mars 2003

Compte administratif 2002 en euros:

	recettes	dépenses	précédent
Investissement	176586	62199	-122576
Fonctionnement	274509	245705	+13850
Clôture	34465	euros	

Vote des taux des quatre taxes, voir l'article "Impôts et communauté de communes" pour plus de détails.

Budget primitif 2003

En ce qui concerne le **fonctionnement** tous les articles sont reconduits sauf ceux qui sont de la compétence de la communauté de commune. Ainsi l'AJC touchera sa subvention de la CDC. Le CCAS voit son compte doubler afin de disposer de crédit pour "La Farandole" et "les 3 sources". Le Croisy Club détente se voit augmenter de 300 E.

La participation du SIVOM au coût de l'entretien ménager des écoles amorce une baisse sensible de ce compte, environ 4000 E.

La balance générale du fonctionnement s'articule autour de 268 910 Euros.

Les projets d'**investissement** pour 2003 sont :

- la pose de stores au rez de chaussé de la mairie pour 2000 Euros,
- création d'un local de rangement pour 2000 Euros,
- la protection de la Mairie pour 6000 Euros,
- la réalisation de sanitaire dans le logement de la poste, 7000 euros,
- des travaux d'isolation pour le restaurant scolaire à hauteur de 13 000 Euros,
- la rénovation du pont de la scierie pour des devis qui ne cessent de croître d'année en année puisque l'on arrive à 59 000 Euros.

L'éclairage public, en cours de rénovation, sera nocturne pour sortir certaines zones du noir total.

Le construction d'une nouvelle **station d'épuration** est reportée pour ces deux raisons principales :

- la proposition de 2,2 millions de francs de 1998 passe à 4,4 millions de francs en 2002 ayant un impact trop important sur nos factures d'eau,
- les travaux récemment réalisés devraient améliorer de manière importante le rendement de la station actuelle qui, créer en 1975, était étudiée pour être amortie en 50 ans. Elle devrait se maintenir aux normes encore pour de nombreuses années.

La balance générale d'investissement est de 170 916 Euros.

Pour un budget total de 443 237 Euros.

L.d.M

Taux d'imposition des 4 taxes

Suite aux remarques du service des relations avec les collectivités locales en date du 20 mai 2003, les taux définitifs suivants sont retenus :

foncier bâti	20.77%
foncier non bâti	40.93%
taxe habitation	8.20%
taxe profession.	7.43%

Clôture de la collecte des bouchons

La collecte est terminée. Rendez-vous est donné le lundi 7 juillet pour terminer le tri.

Le transport eu lieu le lundi 21 juillet après-midi.

Tarifs locations

Le conseil municipal unanime fixe la location de la salle Henri Auvray comme suit :

	demi journée	journée	nuit
Croisyllais	30 E	50 E	70 E
SIVOM	60 E	125 E	190 E
Extérieur	70 E	190 E	240 E

Une participation sera demandée pour l'utilisation des énergies en fonction de la consommation.

Trottoirs de la rue de la Gare (2ème tranche)

Six entreprises sur sept consultées ont remis une offre. Lors de l'ouverture des plis le 26 juin 2003, l'entreprise Buquet de Grumesnil, moins disante, a été retenue pour effectuer les travaux qui débiteront avant l'hiver.

Protection de la Mairie

Six entreprises ont répondu sur sept consultées. Il est retenu le principe d'un système radio.

Questions diverses

Le Maire informe ses collègues que :

o Il a entamé des démarches pour négocier l'emprunt de la construction de l'école maternelle à un taux plus avantageux.

o La levée du courrier se fait à 15 heures depuis le 23 juin.

o Pour le jeu de l'école, la subvention "barres fixes" est refusée.

o Suite à la mise en concurrence des entreprises de contrôle de sécurité, SICLI a été retenue.

o Il a été signé un contrat de maintenance avec l'entreprise Bodet pour l'entretien de l'électrification des cloches.

o Les plateaux d'une table de pique-nique et un banc ont été arrachés; les responsables ont été interpellés. Il reste encore à fixer les plots de régulation des accès.

o A la rentrée scolaire 2003-2004, une enseignante spécialisée est nommée sur les écoles de la Feuillie et du R.P.I. de la Haute Andelle. Elle s'installera dans la salle du conseil.

o A la prochaine réunion, il faudrait finaliser le projet du blason de la commune.

Nous l'avons évoquée dans l'épisode précédent. On l'aborde vers le milieu de la rue de l'Abreuvoir, perpendiculaire à celle-ci, dans sa partie longeant le Chemin de Fer.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 1999, nous avons envisagé de la dénommer : " impasse de la Chute de la rouge ", mais dans le souci de ne pas imposer une aussi longue adresse à ses résidents, une majorité de conseillers opta pour la version raccourcie que l'on connaît.

Nous tirâmes cette appellation du bras de rivière, (et ancien canal de décharge) tout en bas de l'impasse, et appelé sur une carte postale ancienne : Chute de la rouge.

Cette appellation dite " de la rouge " reste encore aujourd'hui un mystère. Avec un peu de poésie on pourrait imaginer que l'on évoque là le passage en ces lieux d'une dame à la chevelure flamboyante; Ce qui est probable, c'est qu'elle est liée à la présence sur l'île d'une des deux filatures GAUTHIER ; si un de nos lecteurs possède une explication, son aide sera la bienvenue. Pour cette chute, on trouve également trace, dans certains ouvrages anciens, du nom de " chute Gauthier ".

Mais pour mieux faire connaissance avec l'Histoire de ce quartier, il nous faut remonter plus en arrière dans le passé ; avant 1789, nous savons qu'il y avait là deux moulins à blé (qui figurent sur la carte de Cassini), l'un sur l'île de la station d'épuration, l'autre à l'emplacement de la Brosserie. La présence de ces moulins à eau est admise depuis le XVI^{ème} siècle.

Ensuite ces deux moulins cédèrent la place à une fabrique de papier actionnée par un moulin à eau, ainsi qu'à une filature de coton.

Le peu d'archives dont nous disposons ne permettent pas de déterminer avec certitude laquelle était à l'emplacement de la Brosserie et laquelle était sur l'île de la station d'épuration.

Ce qui est sûr c'est qu'une deuxième filature remplaça le moulin à papier.

Le 15 novembre 1858, leur propriétaire, le sieur GAUTHIER, obtint l'autorisation du défoncement, comme l'on disait alors, de l'Andelle sur 600 mètres, pour améliorer l'alimentation des chutes nécessaires au fonctionnement de ses deux filatures.

La filature de l'île cessa son activité le 18 février 1869, probablement à la suite d'un incendie ; celle qui restait devint, une dizaine d'années plus tard, la scierie BISIAUX, qui céda la place, après sa vente en 1933 par son propriétaire M. POISSON Eustache fabriquant de brosses de la rue du Gros Horloge à Rouen, à la fabrique de selles de vélo "PEARL " de M. Lucien FILLEUL, qui était leader européen dans ce créneau. Les selles PEARL " versaient une rente " (on ne parlait pas encore de sponsoring), à Jacques ANQUETIL à ses débuts.

M. POISSON avait également une petite usine route du Mouchel dont nous reparlerons le moment venu.

Rappelons que M. FILLEUL fut également Maire de Croisy pendant plus de 9 ans, du 18 mai 1935 jusqu'à sa démission de ce poste le 20 novembre 1944.

C'est en 1962 que l'usine AMCA (Ateliers Mécaniques de Croisy sur Andelle) remplaça la fabrique de selles, marquant profondément la vie de la commune, d'abord en employant jusqu'à 150 personnes, mais surtout en causant, lors de son départ à Caudebec lès Elbeuf début 1968, une chute brutale de la population à 282 habitants, selon le recensement officiel de 1975, mais en réalité à environ 240 habitants selon un comptage officieux effectué quelques temps après le départ de l'entreprise, chiffre le plus bas jamais atteint depuis le 28 juillet 1849, disjonction de Croisy d'avec La Haye.

Ensuite ce fut pendant une courte période l'usine PLASTEL qui prit le relais, mais, subissant malheureusement un incendie en 1969, son activité périclita et elle fut contrainte à la fermeture.

Enfin pour en terminer avec l'historique de ce site, c'est le 23 juin 1973, que la société PLASTEL le vendait à la SARL Brosserie LECLERC-NOËL. Cette société est toujours nommée ainsi, mais est en réalité depuis 1975 la propriété de M. Alain DEGRUMELLE, qui est lui-même depuis 1998 devenu le bras droit de son fils Sylvain.

La complémentarité du père et du fils a permis à cette entreprise devenue leader sur le marché de la broserie de voirie de passer de 4 à 26 employés en 28 ans, et d'être ainsi un élément clé de l'emploi dans notre village.

Cette saga familiale ne s'arrêtera sans doute pas de sitôt car au mois d'août dernier un heureux événement a enrichi la famille d'un nouveau maillon de la dynastie DEGRUMELLE.

Bienvenue et longue et heureuse vie au petit Matéo, au bord des ondes bucoliques de notre belle rivière d'Andelle et à l'orée des majestueuses frondaisons de la forêt de Lyons. Revenons à l'impasse elle-même. Cette voie fut ouverte en 1975 lors de la création du 2^{ème} lotissement communal de CROISY, nommé : lotissement de l'Andelle (ne pas confondre avec le " hameau " de l'Andelle, sur l'emplacement de l'ancienne Station de chemin de fer).

Nous parlions plus haut de l'usine AMCA ; elle fut, indirectement et bien involontairement, liée à l'origine du lotissement. Dans un herbager de 75 hectares, acheté par la municipalité le 8 mai 1974 à la Sté PLASTEL, les responsables d'AMCA avaient installé deux des quatre bâtiments en bois, anciennes constructions provisoires d'après guerre récupérées par la commune auprès du service des Domaines, qui ont hébergé, dans des conditions souvent très aléatoires, des dizaines d'ouvriers Portugais. M. Maurice PREVERT, Maire à l'époque, et son Conseil municipal, eurent l'idée de remplacer ces habitations provisoires en viabilisant le site pour permettre à cinq familles d'y édifier la maison qu'elles souhaitaient.

Une des 5 maisons composant le lotissement a son adresse postale située rue de l'Abreuvoir. Ce n'est pas une anomalie ; il faut savoir que les règles d'attribution de numérotation ne tiennent pas compte des circonstances de la construction d'une maison, mais de la position de la façade principale; ceci explique donc cela. Aujourd'hui, 28 ans après, ce sont toujours les mêmes familles qui firent construire ces 5 habitations (ou leur descendant) qui y résident; nous les remercions de cette fidélité à notre village et les félicitons du choix judicieux qu'ils avaient fait alors en adoptant cet endroit où ils semblent avoir trouvé le cadre qu'ils souhaitaient et le plaisir à vivre dans notre belle vallée.

DB

